



DECLARATION LIMINAIRE

CSA du 29 juin 2026

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du CSA,

Avant d'entamer cette instance, **Force Ouvrière Justice** souhaite rendre hommage à notre collègue Francis BALGUY, qui nous a quitté ce vendredi 26 juin 2026.

Militant syndical de longue date, Francis BALGUY a exercé durant de nombreuses années au sein du **Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis**, mettant son expérience et son engagement au service de multiples services et bâtiments de l'établissement.

Au nom de **Force Ouvrière Justice**, nous adressons nos pensées les plus sincères à sa famille, à ses proches, à ses collègues ainsi qu'à l'ensemble de ceux qui ont eu l'occasion de travailler à ses côtés.

Force Ouvrière Justice demande qu'une minute de silence soit observée en sa mémoire avant l'ouverture des débats de cette séance.

Avant d'aborder les sujets inscrits à l'ordre du jour, **Force Ouvrière Justice** souhaite rappeler que ses derniers jours ont été marqués par une intense activité institutionnelle.

Notre organisation a été reçue par le cabinet du **Garde des Sceaux, ministre de la Justice le 28 Mai 2026**, avec le **Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) le 3 juin 2026**.

Nous avons également échangé avec le cabinet de **Madame la Préfète de l'Essonne et le Directeur Interrégional le 16 juin 2026**, à l'issue du Conseil d'évaluation de notre établissement pénitentiaire, **et enfin avec le Directeur Général Adjoint de l'Administration Pénitentiaire (DGAP) le 20 juin 2026**.

Chacun de ces échanges a constitué un moment fort de dialogue, permettant à **Force Ouvrière Justice** de défendre les intérêts de la profession, de faire remonter les difficultés rencontrées quotidiennement par les personnels et de porter, au plus haut sommet de l'État, les revendications légitimes des agents pénitentiaires.

En revanche certains organisations professionnelles ont brillé par leur absence.

Ces rencontres témoignent de notre engagement constant à faire entendre la voix du terrain auprès de l'ensemble des autorités compétentes.

Nous continuerons à saisir chaque occasion de défendre les droits des personnels, d'améliorer leurs conditions de travail et de faire reconnaître leur engagement au service de la République.

Force Ouvrière Justice souhaite attirer votre attention sur plusieurs sujets majeurs qui préoccupent aujourd'hui les personnels du **Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis**.

Tout d'abord, nous ne pouvons débiter cette instance sans évoquer une nouvelle fois la dégradation constante des conditions de travail des agents.

Le manque chronique d'effectifs, les vacances de postes, les rappels sur repos, les modifications de planning et la charge de travail toujours plus importante pèsent lourdement sur des personnels déjà fortement sollicités.

Malgré leur professionnalisme et leur sens du service public, les agents exercent leurs missions dans un contexte de tension permanente. Cette

situation ne peut plus être considérée comme normale et nécessite des réponses concrètes et rapides de l'administration.

Force Ouvrière Justice souhaite également revenir sur le projet d'ouverture du futur **Quartier Centre de Détention (QCD)**.

Le projet présenté aujourd'hui est très éloigné de celui qui avait été initialement porté à la connaissance des personnels.

Les agents qui se sont portés volontaires pour intégrer cette structure l'ont fait sur la base d'un projet clairement identifié comme un **Quartier Centre de Détention**. Or, au fil des arbitrages, ce projet a été profondément modifié.

Nous constatons désormais que les premier et deuxième étage seront consacrés à des quartiers de maison d'arrêt tandis que seul le troisième étage accueillera **le QCD**. Dès lors, nous nous interrogeons légitimement sur l'appellation même de cette structure qui ne semble désormais porter le nom de **QCD** que sur le papier...

Par ailleurs, la capacité d'accueil prévue passe de **406 à 588 personnes détenues**.

Cette augmentation significative de la population pénale soulève de nombreuses interrogations quant **aux moyens humains qui seront alloués à cette structure et aux conséquences sur les conditions de travail des personnels ainsi que sur la sécurité de l'établissement.**

Force Ouvrière Justice dénonce le manque de concertation ayant accompagné ces évolutions. Les agents volontaires se retrouvent aujourd'hui confrontés à un projet qui ne correspond plus à celui pour lequel ils avaient exprimé leur souhait d'affectation.

C'est pourquoi **Force Ouvrière Justice** demande une communication claire, transparente et régulière sur l'ensemble des évolutions du projet et sur ses modalités de fonctionnement :

- Les effectifs
- Le calendrier de mise en œuvre et les phases de montées en charges.
- Conditions de travail et de sécurité
- Les organisations de services et les cycles de travail
- La formation des agents
- Moyens matériels et budgétaires

Force Ouvrière Justice demande également que les situations des agents qui souhaiteraient renoncer à leur affectation au regard des modifications substantielles apportées au projet soient examinées avec bienveillance et au cas par cas.

Il serait inacceptable que des personnels soient pénalisés pour avoir adhéré à un projet qui a depuis été profondément transformé.

Concernant le projet de **Quartier de Semi-Liberté (QSL)**, **Force Ouvrière Justice** réaffirme la nécessité d'une anticipation rigoureuse de son ouverture.

Les personnels doivent être pleinement associés aux réflexions et disposer d'informations précises sur l'organisation retenue, les effectifs dédiés, les modalités de fonctionnement ainsi que les impacts sur les services existants.

Force Ouvrière Justice sera particulièrement attentive à ce que cette nouvelle structure ne se construise pas au détriment d'effectifs déjà insuffisants dans les autres secteurs de l'établissement.

Enfin, **Force Ouvrière Justice** souhaite revenir sur l'épisode caniculaire qui a récemment touché notre établissement et qui vont vraisemblablement se poursuivre.

Alors que les températures ont atteint des niveaux particulièrement élevés, les personnels ont continué à assurer leurs missions dans des conditions parfois extrêmement difficiles.

Cet épisode a mis en lumière les limites des dispositifs existants et les difficultés rencontrées sur de nombreux postes de travail exposés à des températures excessives.

Force Ouvrière Justice prend acte des mesures mises en œuvre par l'administration dans le cadre du plan canicule. Toutefois, au regard des conséquences sur les conditions de travail, la santé et la sécurité des agents, nous considérons qu'un retour d'expérience approfondi est indispensable.

À ce titre, **Force Ouvrière Justice** demande officiellement la convocation dans les meilleurs délais d'un **Conseil d'Administration Sociale dans sa Formation Spécialisée consacré au plan caniculaire**, à l'évaluation des risques professionnels qui en découlent et aux mesures à mettre en œuvre pour mieux protéger les personnels lors des prochains épisodes de fortes chaleurs.

Le manque d'anticipation reste un mal profond de notre administration.

Force Ouvrière Justice demande également la communication intégrale des mesures, consignes, notes de service et dispositifs déployés durant cette période afin que les représentants du personnel disposent d'une vision exhaustive des actions engagées et puissent formuler les propositions nécessaires à l'amélioration des conditions de travail.

Les personnels du **Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis** démontrent chaque jour leur engagement, leur professionnalisme et leur sens des responsabilités malgré des conditions d'exercice toujours plus difficiles.

Force Ouvrière Justice continuera à porter leur voix avec détermination et restera particulièrement vigilante sur l'ensemble des dossiers évoqués aujourd'hui.

Adresse du Bureau local : espace Aréna
07 avenue des Peupliers 91700 Fleury-Mérogis
Mails : mafleury@fojustice.fr
fo.ma-fleury@justice.fr

Tél Externe : 0169723240/41
Tél Interne : 56314 / 56315- Fax : 01 60 15 56 15

 [Slp FO Fleury-Mérogis](#)

SLP FO Justice Fleury-Mérogis
Le 29 juin 2026

